

Barème valable à compter du 27 Juillet 2017

## BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

Montant TTC (TVA 19,%) calculé sur le montant de la transaction réalisée

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

Ces honoraires comprennent la commercialisation, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

### TRANSACTIONS

PRIX NET VENDEUR EN EUROS		PRIX DE VENTE TTC DEGRESSIF SUR LE PRIX NET VENDEUR	
		POURCENTAGE SUR LA SOMME	
MOINS DE 25000€		10,00%	
25 001 €	A	50 000 €	9,00%
50 001 €	A	100 000 €	8,00%
100 001 €	A	200 000 €	7,00%
200 001 €	A	500 000 €	5,00%
500 001 €	A	1 000 000 €	4,00%

**VENTE FUTUR D'ACHEVEMENT = 4% HT DU PRIX DE VENTE TTC**

Aucun honoraires et aucun frais ne sont dûs avant la conclusion d'un contrat.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

